



échange 3

rappel aux familles

publié le 21/03/2016

Descriptif :

échange 2

Le voyage en Allemagne est maintenu et aura lieu du 3 au 10 juin comme prévu.

Les documents suivants doivent m'être remis :

- ▶ La photocopie de la carte d'identité de votre enfant ou passeport (original pendant le séjour)
- ▶ La carte européenne d'assurance maladie (gratuite à demander auprès de votre organisme d'assurance maladie)
- ▶ une attestation d'assurance de votre responsabilité civile, afin de s'assurer que votre enfant sera couvert à l'étranger.

Selon la circulaire n° 2011-117 du 3-8-2011

En cas de déplacement hors du territoire français, les parents ont tout intérêt à souscrire pour leur enfant une assurance individuelle accidents corporels valable à l'étranger. Il leur appartient de vérifier précisément les termes du contrat d'assurance qu'ils ont souscrit, afin de connaître les modalités de prise en charge de leur enfant (les conditions d'un rapatriement, par exemple).

Alexandra Latorse

alexandra.latorse@ac-poitiers.fr



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.